



Offre de Bourses Suisses pour l'année universitaire 2008-2009

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur informe que la Confédération Suisse par l'intermédiaire de la Commission Fédérale des Bourses (CFBE) met à la disposition des étudiants, nés après le 1^{er} janvier 1973 et déjà titulaires d'un diplôme universitaire, des bourses d'études universitaires (Universités Suisses et Ecoles Polytechniques Fédérales) au titre de l'année universitaire 2008-2009.

Ces bourses sont d'un montant de 1.920 CHF par mois pendant une année universitaire (9 mois) destinées aux étudiants ayant un diplôme de fin d'études universitaires.

Ces bourses ne peuvent en principe être prolongées que pour une deuxième année académique au maximum pour autant que les prestations le justifient et qu'une prolongation soit jugée indispensable.

Les candidats doivent avoir une maîtrise suffisante de la langue d'enseignement (français ou allemand ou italien ou anglais). En cas de doute sur l'aptitude des candidats de suivre aisément l'enseignement en langue italienne, allemande ou française, ils peuvent recevoir une bourse d'un montant de 1.600 CHF par mois pour suivre un cours intensif de la langue en question de début juillet à la mi-septembre avec exonération de paiement des frais.

Il est indispensable que les candidats prennent au préalable contact avec un professeur de l'université choisie et qu'une confirmation de principe soit jointe au dossier de candidature.

Les candidats sont tenus de déposer leurs dossiers de candidature en **5 exemplaires** auprès des établissements dont ils relèvent, qui se chargeront de les transmettre à la Direction Générale de la Coopération Internationale avant **le 5 novembre 2007** étant signalé que les formulaires de candidature sont disponibles sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie www.mes.tn et au niveau des universités et des établissements d'enseignement supérieur.